



LE JOURNAL DES  
**MARCHÉS PUBLICS**

21 JUILLET 2015 - GABON

BULLETIN D'ANNONCES OFFICIELLES SUR LES MARCHÉS PUBLICS EN REPUBLIQUE GABONAISE

**EDITION SPECIALE**

■ **AVIS D'APPELS D'OFFRES**  
**BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015**



**Stade Municipal de Port-Gentil**

**NUMERO GRATUIT**



# Editorial

## Sommaire

**MOT DU MINISTRE :**  
**Christian MAGNAGNA**  
Ministre du Budget et des Comptes Publics.....5

Activites de la DGBFIP dans le Cadre des Marchés Publics.....6

Plan de Passation des Marchés Revisité.....8

**ANNONCE DES MARCHÉS**  
Marchés des Travaux.....11  
Marchés de fournitures.....36  
Marchés de Prestations Intellectuelles.....36

*Direction Générale du Budget et des Finances Publiques - Immeuble des Finances : BP 198 - Libreville - Tél. : (241) 01 79 50 82*

### EQUIPE DU JOURNAL

• Directeur de la Publication  
Ministre du Budget et des Comptes Publics  
**Christian MAGNAGNA**

• Directeur Délégué de la Publication  
Directeur Général du Budget et des Finances Publiques  
**Jean-Fidèle OTANDAULT**

• Coordonnateur Général Adjoint  
**Igor ASSELE NTIMI**  
• Rédacteurs

**Pierre MBENG EYENE**  
**Amanda MINTSA**  
**Jules POTIER LOEMBE**  
**Sonia CADOYI ép. OWANSANGO-DEACKEN**  
**Raphaël EDZANG**  
**Guerric Bishou DOUKA LOUEMBET**

• Assistance Technique  
**Raymond REMPARY**

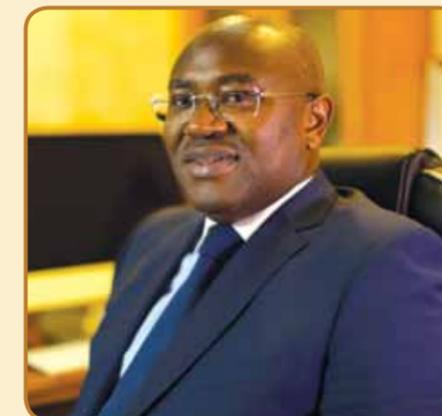
• Comité de Lecture  
**Georgette BONGA BAKISSI**  
**Romaine LEMAMI**  
**Evelyne BAYIMISSA ITSANA**

• Conception & Impression  
E.GRAPHIC'ART - Tél. : (241) 07 99 55 88

• Distribution  
SOGAPRESSE- Tél. : (241) 01 73 31 31

• Abonnement & Publicité  
Service Communication  
DGBFIP - Tél : 01 79 50 82

• Tirage  
5000 Exemplaires



Le Budget de l'année 2015 a prévu, au titre des charges, 2.651,2 milliards de FCFA, contre 3.073,3 milliards de FCFA initialement prévus, soit une baisse de 422,1 milliards, pour tenir compte de la baisse des cours du brut.

Ce niveau de dépense laisse cependant une importante enveloppe consacrée à l'investissement et une plus modeste, mais raisonnable, destinée aux dépenses de biens et services.

Les rencontres qui se sont tenues dernièrement entre le Ministère du Budget et des Comptes Publics et les PME-PMI, à travers la DGBFIP, a permis d'entendre leur préoccupations, afin de dessiner ensemble un cadre de collaboration empreint de confiance, gage d'une sérénité partagée.

Pour répondre en partie aux préoccupations des PME-PMI, nous avons souhaité qu'elles soient à l'honneur dans cette édition spéciale du journal des marchés publics dans laquelle une mention spéciale leur ait réservée.

En effet, les avis publiés contiennent des facilités de soumission aux PME-PMI : lots gratuits, allègement des critères de qualification des entreprises, etc...

Par ailleurs, une attention particulière a été accordée à l'allotissement des marchés pour permettre à un nombre important de PME-PMI de bénéficier des marchés de l'Etat et prendre leur part dans l'effort de croissance de notre pays, dans le respect des dispositions du Code des marchés publics.

Chaque jour, les agents de la DGBFIP s'emploient à rappeler aux administrations et aux prestataires qu'en matière de Marchés publics le principe est l'appel d'offres, qui garantit une concurrence saine et davantage d'équité dans l'attribution des marchés.

Une autre partie de ses activités vise à s'assurer de la soutenabilité de la dépense mais aussi, faire en sorte que la dépense publique profite effectivement à l'économie et à la société gabonaise.

*C'est tout cela « donner du sens à la dépense publique » !*



# Mot du Ministre

## UNE GESTION RIGOUREUSE DES DENIERS PUBLICS



milliards de CFA en dépenses de biens et services et 596,7 milliards en investissement.

Notre objectif, je l'ai rappelé lors du forum du 25 janvier dernier, est de faire en sorte que les marchés publics profitent plus encore à nos PME-PMI, afin de créer de l'emploi, endiguer la pauvreté par la baisse du chômage et procurer ainsi davantage de rentrées fiscales, qui soutiendront à terme les efforts de l'Etat en faveur de tous.

Les différents services de mon département ministériel ont reçu des instructions aux fins de répondre aux préoccupations de nos opérateurs économiques. Des efforts ont déjà été fait, d'autres sont à venir. Ainsi, la réforme récente ayant conduit à la création de la DGBFIP constitue un maillon supplémentaire vers la simplification des formalités administratives, la réduction des délais de traitement des dossiers de passation de marché et de paiement des prestations effectivement réalisées.

Mais l'essentiel reste à faire et doit être poursuivi pour soutenir les entreprises, en particulier les plus petites. Cela passe nécessairement par l'amélioration permanente du cadre réglementaire. Cette préoccupation est prise en compte dans le cadre des travaux en cours sur la révision du Code des marchés publics.

Soutenir les PME, face à la concurrence parfois préjudiciable et inéquitable des grands groupes, c'est leur donner des armes pour se protéger et garantir leur développement ; c'est les encourager à croire en l'Etat.

Mon message est un message de soutien et de confiance. Confiance aux PME-PMI, en leurs savoir-faire et dans les femmes et les hommes qui les portent. Confiance en nos administrations et au Gouvernement qui les soutiennent. Et confiance au projet du Chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba qui, chaque jour et à travers le PSGE, leur offre de nouvelles chances de se développer, de créer des richesses et des emplois.

*Christian MAGNAGNA*

Alors que notre pays explore toutes les voies pour développer et dynamiser son économie, il est clair que nos PME-PMI sont amenées à jouer un rôle central.

Elles doivent oser et innover, renforcer leur compétitivité et anticiper les grandes transformations de notre modèle économique, pour assumer véritablement le rôle qui doit être le leur dans notre société : être des piliers du tissu économique gabonais.

Pourtant, au moment de rédiger ces lignes, des chiffres m'interpellent. En effet, à l'issue du 1<sup>er</sup> Forum entre la DGBFIP et les PME-PMI gabonaises qui s'est tenu le 25 juin dernier à la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon, 93 % des chefs d'entreprises interrogés affirmaient que les responsables politiques ne s'intéressent pas aux PME-PMI locales et 78% soutenaient que l'Administration privilégie les grands groupes au détriment de nos PME-PMI.

Bien que cette idée reçue soit partagée par bon nombre de nos opérateurs économiques, j'ai pensé qu'il me revenait, en tant que Ministre du Budget et des Comptes Publics, de leur démontrer que l'Etat, en tant que client, est de leur côté. En effet, le budget 2015 propose un marché potentiel de 835,7 milliards de FCFA, pour nos opérateurs économiques, soit 239

## LES DERNIERES ACTIVITES DE LA DGBFIP DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS



Les 25 juin et 02 Juillet 2015 à Libreville et Port-Gentil, de nombreux Opérateurs Economiques ont pris part à l'appel lancé par le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP), Monsieur Jean Fidèle OTANDAULT.

Cette démarche qui s'inscrit en droite ligne des mesures initiées par le Gouvernement en matière de soutien aux PME, visait à établir un cadre d'échange devant aboutir à un partenariat renoué et durable entre l'Etat, client particulier, et les PME-PMI, acteurs essentiels du tissu économique local.

Au cours de ces deux rencontres qui se sont tenues dans un contexte de début d'exécution des crédits d'investissement inscrits dans la Loi de finances rectificative 2015, promulguée



quelques jours auparavant, Monsieur Jean Fidèle OTANDAULT a rappelé aux opérateurs présents la nouvelle dynamique que le Ministère du Budget et des Comptes Publics, à travers la DGBFIP



générale du budget et des finances publiques, entend développer avec la PME-PMI Gabonaise.

Les échanges engagés ont clairement mis en relief la volonté des plus Hautes Autorités de valoriser les entreprises locales et d'apaiser les tensions perceptibles chez certains opérateurs. C'est dans cette optique, que le Ministre du Budget et des Comptes Publics, Monsieur Christian MAGNAGNA, a précisé le cadre de la démarche : donner aux PME-PMI une place privilégiée parmi les prestataires de l'Etat. L'objectif du Gouvernement à travers le soutien à

## PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS REVISITÉ



ces opérateurs économiques étant de favoriser et consolider la croissance économique, développer l'emploi et de procurer davantage d'entrées fiscales à l'Etat, en vue de soutenir à terme ses efforts en faveur de tous.

Pour corroborer et renforcer cette démarche, le DGBFIP a prolongé le message du Ministre en charge du Budget, notamment pour les PME-PMI désireuses de relever les défis à venir en matière de commande publique, en insistant sur les facilités qu'il entend mettre en place pour renforcer leur accès.

Monsieur Jean Fidèle OTANDAULT n'a pas manqué de mettre un accent sur les difficultés rencontrées par les PME-PMI mais également sur les pratiques décriées dans lesquelles certaines d'entre elles s'inscrivaient. Pour faire table rase du passé, il a toutefois rassuré que l'Etat étant le principal client des PME-PMI, il était normal de dialoguer avec ses prestataires afin que chacun comprenne la nécessité d'améliorer la qualité de la dépense publique.

Du côté de l'Administration, le Directeur Général a reconnu que par le passé, la lenteur des procédures et la complexité de la chaîne de la dépense décourageaient beaucoup d'opérateurs économiques qui trouvaient ainsi le circuit complexe, chronophage et coûteux. La Création de la DGBFIP vise à répondre à ces préoccupations.

Pour l'année 2015, Monsieur Jean Fidèle OTANDAULT s'est engagé à prendre des mesures nécessaires pour que chaque PME-PMI prenne la part potentielle qui lui revient dans l'enveloppe de plus de 800 milliards de francs CFA, répartie entre le Budget de fonctionnement et le Budget de l'investissement.

Dans ce cadre, il a notamment initié un partenariat avec la Chambre de Commerce aux fins d'aboutir dès l'exécution du budget 2015 à l'allègement de certaines conditions d'accès aux marchés publics, à l'exemple des frais de soumission exigés lors des appels d'offres ou en matière de caution bancaire, voire d'avance de démarrage pour les PME-PMI qui s'engageront à travers un contrat d'objectifs, à respecter certaines conditions préétablies, qui contribueront à instituer une gestion plus responsable de ces entités.

C'est dans ce même contexte que la DGBFIP a procédé dernièrement au lancement des appels d'offres sur les marchés des travaux, de services et de fournitures.

*« Je m'engage à approuver un marché ayant une convention et qui dispose d'une autorisation budgétaire, cela afin de rompre avec les mauvaises habitudes du passé » a martelé Jean Fidèle OTANDAULT lors de ces rencontres.*



# PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS REVISITÉ

## I. Définition du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Le plan de passation des marchés (art. 34 du code des marchés publics) est un outil indispensable dans la gestion efficiente des marchés publics.

Cet instrument de planification constitue un préalable à l'ouverture de toute procédure conduisant à la conclusion d'un marché public.

Aussi, pour s'arrimer à la nouvelle architecture du budget en mode BOP, des améliorations sur la présentation du PPM ont été apportées par les services techniques de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP).

## II. Nouvelle matrice du PPM

Le PPM en mode BOP, non seulement reprend toutes les informations essentielles relatives à la nature des prestations, les dates importantes du déroulement des procédures sollicitées, intègre également les données sur le programme qui remplace celles relatives aux imputations budgétaires.

Ce tableau plus simplifié permet à chaque ordonnateur de se conformer facilement aux normes en vigueur et d'informer, par sa publication, tout opérateur économique sur les dates probables d'ouverture des procédures ainsi que de signature des marchés.

Ainsi, le PPM permet à chaque acteur de la commande publique de mieux planifier ses activités au cours d'un exercice budgétaire.

**Important : Le PPM est élaboré pour chaque programme et est visé par le RPROG et le DGBFIP. C'est par conséquent un document contractuel qui lie le sectoriel au DGBFIP.**

## PLAN DE PASSATION DE MARCHES PUBLICS 2015

MISSION: 08-Gestion des Finances Publiques  
SECTION: 51-Ministère du Budget et des Comptes Publics  
PROGRAMME: 14.570 - Gestion de la Commande Publique  
RPROG: JFO

DONNEES SUR LE PROGRAMME							DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES											
							DONNEES DE BASE					PREPARATION			EVALUATION		APPROBATION	NOTIFICATION
Code Action	Libellé action	Libellé Projet	Titre	Libellé du marché	Autorisation Engagement	Crédits de paiement	Type MP	Mode de passation	Appel à concurrence N°	Nouveau, En cours ou Réalisé	RBOP / RUO	Date de demande d'avis de non objection	Date de dépôt du DAO et d'avis d'AO	Date Publication avis d'appel d'offres	Date d'Ouverture offres des plis	Date de dépôt du REO	Date de dépôt du projet de marché	Date de notification de marché
14.570.1	Passation des Commandes publiques	Système d'Information des Marchés Publics	Titre 5	Système d'Information des Marchés Publics	308 000 000 F	308 000 000 F	Service	AOO	Sans objet	Nouveau	Chef de services Informatique	21 Juil 15	21 Juil 15	29 Juil 15	19 Août 15	2 Sept 15	16 Sept 15	30 Sept 15
			Titre 3					AOR										
			Titre 5					AOO										

Le Responsable du programme  
Nom(s) et Prénom(s)

Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques  
Jean-Fidèle OTANDAULT

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 juillet 2015**  
Appel d'offres : **N° 001/MSPS/DGPIE/  
REFECTION/2015**

Nom du projet : **Réfection des structures  
sanitaires**

Source de financement : **Budget de l'Etat.**

#### 1. OBJET

La Direction Générale de la Planification des Infrastructures et des Equipements lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réfection des structures sanitaires.

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en **vingt-un (21) lots** suivants :

##### Estuaire

Lot n°1 : réfection du centre médical de Cocobeach ;  
Lot n°2 : réfection de l'hôpital Egypto-Gabonais ;  
Lot n°3 : réfection de l'hôpital Sino-Gabonais ;

##### Haut-Ogooué

Lot n°4 : réfection du centre médical de Bakoumba ;  
Lot n°5 : réfection du centre médical d'Okondja ;  
Lot n°6 : réfection du centre de santé urbain de Franceville ;

##### Moyen-Ogooué

Lot n°7 : réfection du centre médical de Ndjolé ;  
Lot n°8 : réfection du centre de santé de Makouké ;

##### Ngounié

Lot n°9 : réfection du centre médical de Fougamou ;  
Lot n°10 : réfection du centre médical de Mimongo ;

##### Nyanga

Lot n°11 : réfection du centre médical de Moabi ;  
Lot n°12 : réfection du centre médical de Moulengui Binza ;  
Lot n°13 : réfection centre de santé de Mourindi ;

##### Ogooué-Ivindo

Lot n°14 : réfection du centre médical de Booué ;  
Lot n°15 : réfection du centre médical d'Ovan ;

##### Ogooué-Lolo

Lot n°16 : réfection du centre médical de Lastourville ;  
Lot n°17 : réfection du centre médical d'Iboundji ;

##### Ogooué-Maritime

Lot n°18 : réfection du centre médical d'Omboué ;  
Lot n°19 : réfection du centre de santé urbain de Port-Gentil ;

##### Woleu-Ntem

Lot n°20 : réfection du centre médical de Medouneu ;  
Lot n°21 : réfection du centre de santé urbain d'Oyem.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les



LE JOURNAL DES  
**MARCHÉS PUBLICS**

BULLETIN D'ANNONCES OFFICIELLES SUR LES MARCHÉS PUBLICS EN REPUBLIQUE GABONAISE

21 JUILLET 2015 - GABON

# MARCHÉS DES TRAVAUX

soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **300 000 FCFA** pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

**MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE**  
**Direction Générale de la Planification des Infrastructures et des Equipements (DGPIE)**

Sis à Oloumi à coté de l'Office  
Pharmaceutique Nationale (OPN)  
BP : 50 Libreville  
Tel : 01 72 63 12/06 63 99 89

### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément

aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le jeudi **20 août 2015 à 10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le jeudi **20 août 2015 à 11 heures** dans la salle de réunion de la DGPIE.

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques

Jéan-Fidèle OTANDAULT

Le Directeur Général de la  
Programmation des  
Investissements et des  
Equipements

Martin ESSONO NDOUTOUMOU

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 juillet 2015**  
Appel d'offres : **N° 001/ MENETP /  
REHABILITATION/2015**

Nom du projet : **Réhabilitation des écoles.**  
Source de financement : Budget de l'Etat.

### 1. OBJET

La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et Professionnel lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réhabilitation des écoles.

### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en **vingt deux (22)** lots suivants :

#### Estuaire

Lot n °1: réhabilitation de l'école de Belle-vue 1/A (Libreville) ;  
Lot n° 2: réhabilitation de l'école de Belle-vue 1/B (Libreville) ;  
Lot n° 3 : réhabilitation de l'école de Belle-vue 2 (Libreville) ;  
Lot n° 4 : réhabilitation de l'école de l'ENS B (Libreville) ;

#### Haut-Ogooué

Lot n°1 : réhabilitation de l'école publique de Ngougoulou (Franceville);  
Lot n°2 : réhabilitation de l'école publique d'Ombélé (Franceville) ;  
Lot n°3 : réhabilitation de l'école publique de Matébélé (Franceville) ;

#### Moyen-Ogooué

Lot n 1: réhabilitation de l'école de Jacqueline RAWIRI (Lambaréné) ;

Lot n 2: réhabilitation de l'école de Lalala (Lambaréné) ;

#### Ngounié

Lot n °1: réhabilitation de l'école communale A de Mouila (Mouila) ;  
Lot n °2: réhabilitation de l'école communale B de Mouila (Mouila) ;

#### Nyanga

Lot n °1 : réhabilitation de l'école de Mayumba (Mayumba) ;  
Lot n °2 : réhabilitation de l'école communale A de Tchibanga (Tchibanga) ;

#### Ogooué-Ivindo

Lot n °1: réhabilitation de l'école de Mekambo A (Mekambo) ;  
Lot n °2: réhabilitation de l'école de Mbolo Edock (Makokou) ;

#### Ogooué-Lolo

Lot n °1 : réhabilitation de l'école de Mandji château (Koula-Moutou) ;  
Lot n °2 : réhabilitation de l'école de Bakélé (Koula-Moutou) ;

#### Ogooué-Maritime

Lot n °1 : réhabilitation de l'école de Grand village (Port-Gentil) ;  
Lot n °2 : réhabilitation de l'école de Balise (Port-Gentil) ;  
Lot n °3 : réhabilitation de l'école du quartier sud 1(Port-Gentil) ;

#### Woleu-Ntem

Lot n °1 : réhabilitation de l'école communale provinciale d'Oyem (Oyem) ;  
Lot n °2 : réhabilitation de l'école d'application d'Oyem (Oyem) ;  
Les candidats ont la possibilité de soumissionner

pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat ne peut-être attributaire de plus de deux (02) lots.

### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

**Ministère de l'Éducation Nationale  
et de l'Enseignement Technique et  
Professionnel**  
**Direction Générale de l'Enseignement**

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques

Jean-Fidèle GTANDAULT

**Scolaire et Normal, située à la Mosquée  
HASSAN II**

**BP : 06 Libreville**

**Tél : 00241 06061117 / 07351266 /  
07555533**

**E-mail : larabelle12@yahoo.fr**

### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 19 août 2015 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 19 août 2015 à 11 heures dans les locaux abritant la DGESN.

Le Directeur Général  
De l'Enseignement Scolaire et Normal



Jean EYENE BEKALE

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 juillet 2015**

Appel d'offres : **N° 002/ MENETP /  
REHABILITATION/2015**

Nom du projet : **Réhabilitation des écoles.**

Source de financement : Budget de l'Etat.

### 1. OBJET

La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal du Ministère de l'Éducation Nationale, l'Enseignement Technique et Professionnel lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réhabilitation des écoles.

### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en **vingt deux (22)** lots suivants :

#### Estuaire

Lot n° 1: réhabilitation de l'école de Nzeng Ayong 2 (Libreville) ;

Lot n° 2: réhabilitation de l'école de Nzeng Ayong 3 (Libreville) ;

Lot n° 3: réhabilitation de l'école de Venez voir (Libreville) ;

Lot n° 4: réhabilitation de l'école d'Alibandeng (Libreville).

#### Haut-Ogooué

Lot n°1 : réhabilitation de l'école Rénovation de Mounana (Mounana)

**Lot supprimé dans l'avis n°003/MBCP/DGBFIP/  
Réhabilitation/2015 du Ministère du Budget;**

Lot n°2 : réhabilitation de l'école Catholique (Moanda);

#### Moyen-Ogooué

Lot n° 1: réhabilitation de l'école Moussamoukougou (Lambaréné) ;

Lot n° 2: réhabilitation de l'école de Ndjolé (Ndjolé) ;

#### Ngounié

Lot n° 1: réhabilitation de Ndendé (Ndendé) ;

Lot n° 2: réhabilitation de l'école Mbigou (Mbigou)

Lot n° 3: réhabilitation de l'école Dakar (Mouila) ;

#### Nyanga

Lot n° 1 : réhabilitation de l'école communale B de Tchibanga (Tchibanga) ;

Lot n° 2 : réhabilitation de l'école communale C de Tchibanga (Tchibanga) ;

#### Ogooué-Ivindo

Lot n° 1: réhabilitation de l'école Marien NGOUABI (Makokou) ;

Lot n° 2: réhabilitation de l'école communale de Booué centre (Booué) ;

#### Ogooué-Lolo

Lot n°1 : réhabilitation de l'école SETRAG (Lastourville) ;

Lot n°2 : réhabilitation de l'école Mounanzoko (Lastourville) ;

#### Ogooué-Maritime

Lot n°1 : réhabilitation de l'école Nouvelle cité (Port-Gentil) ;

Lot n°2: réhabilitation de l'école Augustin MAYILA (Port-Gentil) ;

#### Woleu-Ntem

Lot n°1 : réhabilitation de l'école Mitzic centre (Mitzic) ;

Lot n°2: réhabilitation de l'école Medouneu (Medouneu) ;

Lot n°3: réhabilitation de l'école Minvoul A (Minvoul).

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat ne peut-être attributaire de plus de deux (02) lots.

### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

**Ministère de l'Education Nationale  
et de l'Enseignement Technique et  
Professionnel**

**Direction Générale de l'Enseignement  
Scolaire et Normal, située à la Mosquée  
HASSAN II**

**BP : 06 Libreville**

**Tél : 00241 06061117 / 07351266 /**

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques

  
Jean-Fidèle OTANDAULT

**07555533**

**E-mail : larabelle12@yahoo.fr**

### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 20 août 2015 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 20 août 2015 à 11 heures dans les locaux abritant la DGESN.

Le Directeur Général  
De l'Enseignement Scolaire et Normal

  
Jean EYENE BEKALE

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

plus de deux (02) lots.

Date de lancement : **21 juillet 2015**

Appel d'offres : **N° 004/MENETP /  
CONSTRUCTION/2015**

Nom du projet : **Construction des écoles  
pré primaires et primaires.**

Source de financement : Budget de l'Etat.

### 1. OBJET

La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal du Ministère de l'Education Nationale, l'Enseignement Technique et Professionnel lance un appel d'offres pour la construction des écoles pré primaires et primaires.

### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en **vingt deux (22)** lots suivants :

#### Estuaire

Lot n°1: construction d'une école pré primaire à Nzeng Ayong (Libreville) ;

Lot n° 2: construction d'une école pré primaire à Ntoun 2 (Ntoun) ;

Lot n° 3 : construction d'une école primaire à Montalier (Libreville) ;

Lot n° 4 : construction d'une école primaire à Avorbam (Akanda) ;

#### Ogooué-Maritime

Lot n°5 : construction d'une école pré primaire à TCHENGUE (Port-Gentil) ;

Lot n° 6 : construction d'une école primaire à TCHENGUE (Port-Gentil) ;

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat ne peut-être attributaire de

### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel  
Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal, située à la Mosquée HASSANE II  
BP : 06 Libreville

Tél : 00241 06061117 / 07351266 / 07555533

E-mail : larabelle12@yahoo.fr

### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 19

août 2015 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises

bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 19 août 2015 à 11 heures dans les locaux abritant la DGESN.

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques

Jean-Fidèle OTANDAULT

Le Directeur Général  
De l'Enseignement Supérieur et Normal

Jean EYENE BEKALE



## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 juillet 2015.**  
Appel d'offres : **N°15RLV01-108/MIHAT/ANGT/TRAVAUX/2015.**

Nom du projet : **Conception et réalisation des passerelles piétonnes sur la voie expresse.**

Source de financement : Etat gabonais.

Département Contrats  
Situé à ANGONDJE Hôtel HELICONIA II 2è  
Etage / BP: 23765 Libreville-Gabon

A l'attention de :  
M. Sylvestre MVOULA – smvoula@angt.ga  
(+241) 02 56 04 07  
Cc M. Loïc APANGA- lapanga@angt.ga  
(+241) 02 56 01 59

### 1. OBJET

Le Ministère des infrastructures, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et l'Agence Nationale des Grands Travaux lancent un appel d'offres pour la conception et la réalisation des passerelles piétonnes sur la voie expresse.

### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **300 000 (Trois cent mille) FCFA**. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques  
Jean-Fidèle OTANDAULT

Le Secrétaire Général du Ministère  
des Infrastructures de l'Habitat et de  
l'Aménagement du Territoire  
Jean Philippe MOINGA KAYO

Le Directeur Général  
de l'Agence Nationale  
des Grands Travaux  
Emmanuel MATTE

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques

Le Secrétaire Général du Ministère  
des Infrastructures de l'Habitat et de  
l'Aménagement du Territoire

Le Directeur Général  
de l'Agence Nationale  
des Grands Travaux

Agence Nationale des Grands Travaux

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : **21 juillet 2015**

Appel d'offres : **n°15RLV02-105/MIHAT/ANGT/2015.**

Nom du projet : **Projet de réhabilitation de Grands Axes de Transport de Libreville – Type A – Phase n°5 et aménagement de cinq (5) carrefours à Libreville**

Source de financement : Etat gabonais

### 1. OBJET

Le Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'aménagement du territoire et l'Agence Nationale des Grands Travaux lancent un appel d'offres pour les travaux mentionnés dans le tableau ci-dessous.

	TRONÇON	DISTANCE (km)	Phase Etudes (mois)	Phase Exécution Travaux (mois)
<b>TYPE A - Phase n°5 (6.317km) Réhabilitation des tronçons</b>	Carrefour Hassan – Feux tricolores NOMBAKELE (Priorité 1)	<b>1.21</b>	<b>4</b>	<b>12</b>
	Rond-point de NKEMBO – Carrefour Léon MBA (Priorité 1)	<b>1.52</b>		
	Boucle Saint Anne – Carrefour Station BESSIEUX – Carrefour Léon MBA (Priorité 2)	<b>0.628</b>		
	Carrefour Léon MBA – KOMO (Priorité 2)	<b>0.49</b>		
	Carrefour HASSAN – AWENDJE (Priorité 1)	<b>2.469</b>		
<b>Aménagement et amélioration de cinq (5) Carrefours</b>	Amélioration du Trafic Automobile à Batterie IV et du Parking, du Trafic et de la Sécurité des Piétons dans Gros-Bouquet			
	Amélioration du Carrefour Giratoire d'Okala (Pélisson)			
	Deux Passages Piétons avec Feux de Signalisation et Travaux Complémentaires à l'entrée du Lycée d'Etat de l'Estuaire			
	Passage Piéton avec Feux de Signalisation et Travaux Complémentaires devant le Lycée Léon MBA			
	Amélioration de la sortie du quartier Louis par le Bord de Mer			

### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et

d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du Code des Marchés Publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **300 000 (Trois cent mille) FCFA**. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Agence Nationale des Grands Travaux / Département – Infrastructures - Contrats  
Hôtel HELICONIA II (près du stade de l'Amitié) / BP. : 23765 Libreville-Gabon

A l'attention de :

M. Jesmin BOUBALA – [dboubala@angt.ga](mailto:dboubala@angt.ga) (+241) 02 56 00 45

M. Loïc APANGA- [lapanga@angt.ga](mailto:lapanga@angt.ga) (+241) 02 56 01 59

### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée auprès du Service « DOCUMENT CONTROL » de l'Agence Nationale des Grands Travaux, sis au rez-de-chaussée de l'Hôtel HELICONIA II, à Angondjé (près du Stade de l'Amitié) au plus tard le mercredi **19 août 2015 à 9 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant Hors taxes de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le mercredi **19 août** à nos bureaux d'Angondjé.

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques  
  
Jean-Fidèle GTANDAULT

Le Secrétaire Général du Ministère  
des Infrastructures de l'Habitat et de  
l'Aménagement du Territoire  
  
Jean Philippe NDONG BYOGO

Le Directeur Général  
de l'Agence Nationale  
des Grands Travaux  
  
Emmanuelle MATTEI

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

### Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 juillet 2015.**  
 Appel d'offres : **N° 002/ MBCP/DGBFIP/DPAA/REHABILITATION/2015.**  
 Nom du projet : **Réhabilitation des baux résiliés à l'intérieur du pays (Gabon).**  
 Source de financement : Budget de l'Etat.

### 1. OBJET

La Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réhabilitation des baux résiliés à l'intérieur du pays (Gabon).

### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti **en quatorze (14) lots suivants :**

#### WOLEU-NTEM

##### Lot 1 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	418664 T	1994/051-00	MONT MIYELE	OYEM
2	012664 E	1967/022-00	PELETON	
3	419935 X	1984/084-00	AKOAKAM	
4	414222 L	1982/016-00	CENTRE VILLE	
5	011260 Z	1981/583-00	HOPITAL	
6	011260 Z	1981/583-00	HOPITAL	
7	017293 E	1982/002-00	AYENASSI	

##### Lot 2 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	419753 G	1984/021-00	AKOAKAM	OYEM
2	014604 R	1967/024-00	RESIDENTIEL	
3	014604 R	1976/014-00	PELETON	
4	012664 E	1967/022-00	TOUGOUTOUGOU	
5	015022 G	1974/001-00	MBAFANE/EST	
6	414233 M	1986/156-01	ADZABILONE	
7	413884 E	1995/028-00	CENTRE VILLE	
8	413884E	1980/224-00	CENTRE VILLE	

##### Lot 3 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	413884 E	1977/066-00	CENTRE VILLE	OYEM
2	413884 E	1977/067-00	RESIDENTIEL	
3	413885V	1980/034-00	RESIDENTIEL	
4	061912 K	1984/155-01	ADJOUGOU	
5	409376 E	1977/077-00	OVENG	
6	015304 C	1967/025-00	PELETON	
7	015304 C	1967/016-00	PELETON	

##### Lot 4 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	017124R	1973/007-00	CENTRE	BITAM
2	015553 W	1976/047-00	QUARTIER EST	
3	413606 D	1981/035-00	PELETON	
4	011448 A	1984/053-00	NDJOLE AVT CES	
5	441700C	1993/017-00	PELETON	
6	028052 T	1969/038-00	EST	
7	112673 P	2010/030-00		MEYO KYE

#### MOYEN OGOOUE

##### Lot 5 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	048344 F	1986/120-00	CENTRE	LAMBARENE
2	413573 A	1977/038-00	CHATEAU	

#### OGOUE IVINDO

##### Lot 6 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	420536 D	1984/106-00	ATSOUNBIAL	BOUE
2	026668 M	1980/037-00		OVAN
3	441565 Y	1987/021-00	CENTRAL	MAKOKOU
4	011171 A	1985/072-00	MBOLO	
5	418850 R	1985/072-00	ADJOUGOU	

##### Lot 7 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	413575 M	1979/191-00	CENTRE	MAKOKOU
2	413575 M	1980/019-00	CENTRE	
3	027357 F	1973/097-00	CENTRE	
4	419746 W	1984/009-00	CENTRAL	

#### NGOUNIE

##### Lot 8 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	010545 A	2008/037-00	POINT FINAL	MOUILA
2	060002 R	2007/003-00	SAINT PIERRE	NDENDE
3	015650 X	1976/648-00		MOUILA
4	062008 T	1981/009-00		MANDJI
5	215497 K	1960/902-00		MOUILA
6	111430 Z	2010/014-00	BAVANGA	
7	101726 F	2010/017-00	SNI	

##### Lot 9 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	414028 A	1979/216-00	KISITO	MOUILA
2	471138 R	1974/117-01	DIKONGO	
3	414148 M	1974/129-00	MOUKOUMOUNABOUALI	
4	027515 M	1992/007-00	DOURIGNI	
5	204917 X	1980/155-00		
6	015740 X	1973/005-00	DIOURONDA	
7	457878 Z	1985/025-00	DIKONGO	

### NYANGA

#### Lot 10 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	413651 E	1980/111-00	PG ROMBITCHO	TCHIBANGA
2	061515 H	1983/046-00	COMMERCIAL	
3	415 148 N	1981/170-00	BANA	
4	013226 C	1976/507-00	NDANGA	
5	437150 C	1988/001-00	BIBORA/IBANGA	
6	413970N	1975/097-00	GANDA/BIBORO	
7	459203W	1995/061-00	INGARA	

### HAUT OGOOUE

#### Lot 11 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	414078 G	1993/027-00	CITE CNSS	FRANCEVILLE
2	414 078 G	1993/026-00	CITE CNSS	
3	436402 N	1987/019-00	YENE	
4	020545 M	1997/012-00	CIRMF	
5	013736 D	1995/068-00	FCV2	
6	204336 T	1993/021-00	NGOUNGOULOU	

#### Lot 12 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	204336 T	1993/021-00	NGOUNGOULOU	FRANCEVILLE
2	229690 X	1994/063-01	DERIERE HOTELPOUBARA	
3	020197 M	1990/027-00	FCV2	
4	106420 C	1974/118-00	MABA	

### OGOUE MARITIME

#### Lot 13 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1		1977/078-00		OMBOUE

### ESTUAIRE

#### Lot 14 : Réhabilitation des baux

N°	Matricule	N de bail	Quartier	Localité
1	0214738C V	2007/007-00	BATTERIE IV	LIBREVILLE
2	0204256V M	2006/00t7-00	AGONDJE	AKANDA

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. **Un candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.**

### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

**Ministère du Budget et des Comptes Publics**  
**Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances**  
**BP 27 Libreville - Tél : 01 74 24 40**  
**Quartier AKEMIDJOGONI (Camp de Police)**

### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **24 août 2015** à **10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents le **24 août 2015** à **11 heures** dans la salle de réunion abritant les services de la Direction du Patrimoine.

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques  
  
Jean-Fidèle GTANDAULT

Le Directeur du Patrimoine Administratif  
  
Fabrice Ulrich MOUANDZOUZI

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 juillet 2015.**  
Appel d'offres : **N° 001/ MBCP/DGBFIP/DPAA/REHABILITATION/2015.**  
Nom du projet : **Travaux de réhabilitation des logements administratifs.**  
Source de financement : Budget de l'Etat.

### 1. OBJET

La Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réhabilitation des logements administratifs.

### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en **huit (08) lots** suivants :

#### FRANCEVILLE

- Lot 1 : réhabilitation de dix-neuf (19) villas de la cité SIPHA à MAKANA ;
- Lot 2 : réhabilitation de dix-neuf (19) villas de la cité SIPHA à MAKANA ;

#### LAMBARENE

- Lot 3 : réhabilitation de cinq (5) villas à ATONGO WANGA ;
- Lot 4 : réhabilitation de douze (12) villas PETIT PARIS III ;
- Lot 5 : réhabilitation d'onze (11) villas LALA ;
- Lot 6 : réhabilitation de dix (10) villas SCHWEITZER ;

#### MAKOKOU

- Lot 7 : réhabilitation de dix (10) villas EPASSENDJE ;
- Lot 8 : réhabilitation de dix (10) villas MBOLO EDOCK.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Ministère du Budget et des Comptes Publics  
Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances  
BP 27 Libreville - Tél : 01 74 24 40  
Quartier AKEMIDJOGONI (Camp de Police)

### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **19 août 2015 à 10 heures** et être accompagnées d'une **garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.**

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **19 août 2015 à 11 heures** dans la salle de réunion de la Direction du Patrimoine.

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques  
Jean-Fidèle OTANDAULT

Le Directeur du Patrimoine Administratif  
Fabrice Ulrich MOUANZOUZI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL**

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 juillet 2015**  
 Appel d'offres : **N°01/2015/CAB-M/SG**  
 Nom du projet : **Construction de la troisième partie du marché du Grand Village et de quatre passerelles.**  
 Source de financement : Budget communal.

**1. OBJET**

La Mairie de Port-Gentil lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de Construction de la troisième partie du marché du Grand Village et de quatre passerelles.

**2. ALLOTISSEMENT**

Le présent appel d'offres est réparti en deux lots suivants :

Lot n°1 : construction de la troisième partie du marché du Grand Village ;  
 Lot n°2 : construction des quatre (04) passerelles.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire des deux lots.

**3. PARTICIPATION**

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

**4. CRITERES DE QUALIFICATION**

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

**Secrétariat Général de la Mairie de Port-Gentil**  
**Sis à l'ancien immeuble SOGARA**  
**BP : 568 – Tél. : 07 89 96 58 / 06 95 03 49**

**6. CRITERES D'EVALUATION**

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

**7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **25 août 2015 à 9 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.  
 A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

**8. OUVERTURE DES PLIS**

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **25 août 2015 à 10 heures 30 minutes.**



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL**

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 juillet 2015**  
 Appel d'offres : **N°02/2015/CAB-M/SG**  
 Nom du projet : **Construction des plateaux sportifs dans les arrondissements.**  
 Source de financement : Budget communal.

**1. OBJET**

La Mairie de Port-Gentil lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de Construction des plateaux sportifs dans les arrondissements.

**2. ALLOTISSEMENT**

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

**3. PARTICIPATION**

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

**4. CRITERES DE QUALIFICATION**

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Secrétariat Général de la Mairie de Port-Gentil  
 Sis à l'ancien immeuble SOGARA  
 BP : 568 – Tél. : 07 89 96 58 / 06 95 03 49

**6. CRITERES D'EVALUATION**

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

**7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **24 août 2015 à 9 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

**8. OUVERTURE DES PLIS**

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **24 août 2015 à 10 heures 30 minutes.**



## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 juillet 2015**  
Appel d'offres : **N° 03/2015/CAB-M/SG**  
Nom du projet : **Aménagement des voiries communales.**  
Source de financement : Budget communal.

### 1. OBJET

La Mairie de Port-Gentil lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement des voiries communales.

### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en quinze lots suivants :

Lot n°1 : aménagement de la voirie face à l'armée française- antenne Masuku ;  
Lot n°2 : aménagement de la voirie Bac aviation – CBG – Pont Cambridge ;  
Lot n°3 : aménagement de la voirie Dispensaire ONDENO – Barrière école NGADY ;  
Lot n°4 : aménagement de la voirie Boulangerie quartier chic (RH) ;  
Lot n°5 : aménagement de la voirie Carrefour LAZARET – derrière la SEEG ;  
Lot n°6 : aménagement de la voirie Saint - Paul – derrière école ancienne balise ;  
Lot n°7 : aménagement de la voirie inter photo – canal quartier chic ;  
Lot n°8 : aménagement de la voirie école Henri CLEMENT ;  
Lot n°9 : aménagement de la voirie Carrefour SIBY ;  
Lot n°10 : aménagement de la voirie Salsa– Château ;  
Lot n°11 : aménagement de la voirie Stade de la mosquée – derrière CODEV ;  
Lot n°12 : aménagement de la voirie Camp BOUARO – IZUWA – marché MOUKALA ;  
Lot n°13 : aménagement de la voirie Cité AKOSSO – Base SOCOBA – Marina TOTAL ;  
Lot n°14 : aménagement de la voirie Derrière SEEG château – Sortie Pentecôte ;  
Lot n°15 : aménagement de la voirie Transfo – Lazaret.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus de cinq (05) lots.

### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

**Secrétariat Général de la Mairie de Port-Gentil**  
**Sis à l'ancien immeuble SOGARA**  
**BP : 568 – Tél. : 07 89 96 58 / 06 95 03 49**

### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 24 août 2015 à 9 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le 24 août 2015 à 10 heures 30 minutes.**

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques  
Jean-Fidèle OTANDAULT

Le Maire de Port-Gentil  
Bernard APERANO

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL**

Visa de conformité de la DGBFIP :

complémentaires à la même adresse :

Date de lancement : **21 juillet 2015**  
 Appel d'offres : **N° 04/2015/CAB-M/SG**  
 Nom du projet : **Travaux de protection de la 3<sup>ème</sup> partie du front de mer contre l'érosion.**

Secrétariat Général de la Mairie de Port-Gentil  
 Sis à l'ancien immeuble SOGARA  
 BP : 568 – Tél. : 07 89 96 58 / 06 95 03 49

Source de financement : Budget communal.

**1. OBJET**

La Mairie de Port-Gentil lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de protection de la 3<sup>ème</sup> partie du front de mer contre l'érosion.

**2. ALLOTISSEMENT**

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

**3. PARTICIPATION**

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

**4. CRITERES DE QUALIFICATION**

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements

**6. CRITERES D'EVALUATION**

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

**7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 26 août 2015** à 9 heures 30 minutes et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

**8. OUVERTURE DES PLIS**

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **26 août 2015** à **10 heures 30 minutes**.



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL**

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 juillet 2015**  
 Appel d'offres : **N° 05/2015/CAB-M/SG**  
 Nom du projet : **Signalisation horizontale et adressage des rues de la Commune de Port-Gentil.**

Source de financement : Budget communal.

**1. OBJET**

La Mairie de Port-Gentil lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de signalisation et d'adressage des rues de la Commune.

**2. ALLOTISSEMENT**

Le présent appel d'offres est réparti en deux lots suivants :

- Lot n°1 : signalisation horizontale des rues ;
- Lot n°2 : adressage des rues.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire des deux lots.

**3. PARTICIPATION**

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

**4. CRITERES DE QUALIFICATION**

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**5. RETRAIT DES DOSSIERS ET**

**RENSEIGNEMENTS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Secrétariat Général de la Mairie de Port-Gentil  
 Sis à l'ancien immeuble SOGARA  
 BP : 568 – Tél. : 07 89 96 58 / 06 95 03 49

**6. CRITERES D'EVALUATION**

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

**7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **27 août 2015** à **9 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

**8. OUVERTURE DES PLIS**

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **27 août 2015** à **10 heures 30 minutes**.



### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

complémentaires à la même adresse :

Date de lancement : **21 juillet 2015**

Appel d'offres : **N° 09/2015/CAB-M/SG**

Nom du projet : **Travaux de rechargement et d'aménagement du front de mer.**

Source de financement : Budget communal.

#### 1. OBJET

La Mairie de Port-Gentil lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de rechargement et d'aménagement du front de mer.

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

#### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements

Secrétariat Général de la Mairie de Port-Gentil  
Sis à l'ancien immeuble SOGARA  
BP : 568 – Tél. : 07 89 96 58 / 06 95 03 49

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 25 août 2015 à 9 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

#### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **25 août 2015 à 10 heures 30 minutes.**

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques  
Jean-Fidèle OTANDAULT

Le Maire de Port-Gentil  
Bernard APERANO





### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : **21 juillet 2015**

complémentaires à la même adresse :

Appel d'offres : **N° 07/2015/CAB-M/SG**  
Nom du projet : **Achat de fourniture  
d'équipement bureautique et supports  
techniques.**

Secrétariat Général de la Mairie de Port-Gentil  
Sis à l'ancien immeuble SOGARA  
BP : 568 – Tél. : 07 89 96 58 / 06 95 03 49

Source de financement : **Budget communal.**

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

#### 1. OBJET

La Mairie de Port-Gentil lance un appel d'offres pour l'acquisition d'équipement bureautique et supports techniques.

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **25 août 2015 à 9 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

#### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessus contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

#### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **25 août 2015 à 10 heures 30 minutes.**

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques  
Jean-Pièrre OTANDAULT

Le Maire de Port-Gentil  
Bernard APERANO

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

complémentaires à la même adresse :

Date de lancement : **21 juillet 2015**

Appel d'offres : **N° 08/2015/CAB-M/SG**

Nom du projet : **Achat du complément des équipements de la fanfare et de l'orchestre municipal.**

Source de financement : Budget communal.

### 1. OBJET

La Mairie de Port-Gentil lance un appel d'offres pour l'acquisition du complément des équipements de la fanfare et de l'orchestre municipal.

### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements

Secrétariat Général de la Mairie de Port-Gentil  
Sis à l'ancien immeuble SOGARA  
BP : 568 – Tél. : 07 89 96 58 / 06 95 03 49

### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **26 août 2015 à 9 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **26 août 2015 à 10 heures 30 minutes**.

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques  
Jean-Fidèle OTANDAULT

Le Maire de Port-Gentil  
Bernard APERANO



## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 Juillet 2015**

Appel à manifestation d'intérêt : **N°03/MBCP/DGBFIP/DPAA/2015**

Nom du projet: **Recrutement de Cabinets d'études et de cabinets d'architecte pour l'élaboration d'études diagnostics en vue de la réhabilitation des logements administratifs et de la surveillance des travaux.**

Source de financement : Etat gabonais.

### 1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances se propose d'arrêter une liste restreinte de Cabinets d'études et de cabinets d'architecte qui seront appelés à soumissionner pour l'élaboration d'études diagnostics en vue de la réhabilitation des logements administratifs et de la surveillance des travaux.

### 2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêts s'adresse aux cabinets nationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant code des marchés publics.

### 3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- La déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce ;
- l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois ;
- l'attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année n-1;
- l'attestation CNSS du premier trimestre 2015 ;
- le relevé d'identité bancaire ;
- la liste du matériel ;
- la liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente ;
- les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à

# MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;

- la liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus. Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original et 4 copies.

### 5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de 3 ans dans les prestations similaires;
- le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission ;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen pendant les trois (3) dernières années;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

### 6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être déposés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **19 aout 2015 à 10h**. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à **12 heures**.

Ministère du Budget et des Comptes Publics  
Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances  
BP 27 Libreville - Tél : 01 74 24 40  
Quartier AKEMIDJOGONI (Camp de Police)

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse ou sur le site Internet <http://www.dgmp.ga>.

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques  
  
Jean-Fidèle OTANDAULT

Le Directeur du Patrimoine Administratif  
  
Fabrice Ulrich MOUANDZOUZI

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 Juillet 2015**  
Appel d'offres : **N°04/MBCP/DGBFIP/DPAA/2015**  
Nom du projet : **Recrutement d'un Expert pour le projet de la régulation foncière des biens de l'Etat.**  
Source de financement : Budget de l'Etat.

### 1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances se propose d'arrêter une liste restreinte de Cabinets d'études qui seront appelés à soumissionner pour la mise en place des outils de sécurisation du patrimoine immobilier de l'Etat par la signalétique.

### 2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux cabinets nationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant code des marchés publics.

### 3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- la déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce ;
- l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois ;
- l'attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année n-1;
- l'attestation CNSS du premier trimestre 2015 ;
- le relevé d'identité bancaire ;
- la liste du matériel ;
- la liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente ;
- les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations

- réalisées) ;  
- la liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus. Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original et 4 copies.

### 5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de 3 ans dans les prestations similaires;
- le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission ;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen pendant les trois (3) dernières années;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

### 6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être déposés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **21 août 2015** à **10h**. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à **11 heures**.

Ministère du Budget et des Comptes Publics  
Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances  
BP 27 Libreville - Tél : 01 74 24 40  
Quartier AKEMIDJOGONI (Camp de Police)

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse ou sur le site Internet <http://www.dgmp.ga>.

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques  
  
Jean-Fidèle OTANDAULT

Le Directeur du Patrimoine Administratif  
  
Fabrice Ulrich MOUANDZOUZI

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **21 Juillet 2015**

Appel d'offres : **N°05/MBCP/DGBFIP/DPAA/2015**

Nom du projet : **Recrutement d'un Expert pour la valorisation des biens du Ministère du Budget et des Comptes Publics**

Source de financement : Budget de l'Etat.

### 1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances se propose d'arrêter une liste restreinte de Cabinets d'études qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la valorisation des biens du Ministère du Budget et des Comptes Publics.

### 2. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin décembre 2012 portant code des marchés Publics.

### 3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés Publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques et financières.

### 4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce ;
- l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois ;
- l'attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année n-1;
- l'attestation CNSS du premier trimestre 2015 ;
- le relevé d'identité bancaire ;
- la liste du matériel ;
- la liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente ;
- les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;

- la liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus. Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original et 4 copies.

## 5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de 3 ans dans les prestations similaires;
- le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission ;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen pendant les trois (3) dernières années;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

## 6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être déposés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **19 aout 2015 à 10h**. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à **11 heures**.

Ministère du Budget et des Comptes Publics  
Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances  
BP 27 Libreville - Tél : 01 74 24 40  
Quartier AKEMIDJOGONI (Camp de Police)

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse ou sur le site Internet <http://www.dgmp.ga>.

Le Directeur Général du Budget des  
et des Finances Publiques  
  
Jean-Fidèle OTANDAULT

Le Directeur du Patrimoine Administratif  
  
Fabrice Ulrich MOUANDZOUZI



# Distribué par Sogapresse



***Donner du sens à la dépense publique***

**Direction Générale du Budget et des Finances Publiques - Immeuble des Finances  
BP 198 - Libreville - Tél. : (241) 01 79 50 82**